

*A. Pion*



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux artères sur la commune de Lancy

Du 18 septembre 1964

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat,

vu le préavis favorable du service d'urbanisme,

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Lancy, en date du 20 mai 1964, proposant au Conseil d'Etat de donner;

1. Le nom d'avenue du Curé Baud à la nouvelle route actuellement en construction entre la place du 1er Août et la route de Base,
2. Le nom de chemin Emile-Paquin au nouveau chemin reliant le chemin des Semailles à l'avenue sus-indiquée,

A R R E T E :

Il est donné :

1. Le nom d'avenue du Curé Baud à la nouvelle route actuellement en construction entre la place du 1er Août et la route de Base. Cette dénomination rappellera le souvenir du curé Etienne-Baud qui, durant la période précédant le rattachement de la commune de Lancy au canton de Genève et de celui-ci à la Confédération suisse, collabora étroitement avec Charles Pictet-de-Rochemont, notamment au comité de l'école de Lancy. Ces deux hommes entretenaient d'excellentes relations et abordaient ensemble tous les problèmes intéressant la commune de Lancy.

./.

Trois jours avant sa mort, le 5 février 1834, le Révérend Baud pria le maire de Lancy d'être son interprète auprès du gouvernement pour qu'il donne à la paroisse un successeur animé d'un esprit de tolérance.

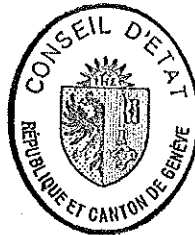
2. Le nom de chemin Emile-Paquin au nouveau chemin reliant le chemin des Semailles à l'avenue sus-indiquée. Cette dénomination rappellera le souvenir de Monsieur Emile Paquin, instituteur dévoué et consciencieux dans les écoles de Lancy de 1905 à 1939 et chef estimé du corps des sauveteurs auxiliaires pendant de nombreuses années. Il fit, en outre, partie du Conseil municipal de 1914 à 1947.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

\* \* \*

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Sautier	1 ex.
Archives	1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :

*J. Halland*